COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23

Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés: 17 Date de la convocation: 04/12/2023

Objet : Convention Préfecture / Commune de Lavernose-Lacasse relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « titres électroniques sécurisés » TES

Numéro: VII-2023/66

SEANCE du 11 décembre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le onze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents: DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, SENTENAC Chrystèle, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, TORRES Sébastien

Pouvoirs: SENTENAC Patrick pouvoir à PELLEGRINO Yvette, BONNEMAISON Chantal pouvoir à ZARADER Karine, LEROUX Jean-François pouvoir à DELSOL Alain

Absents excusés: DOTTO Christian, LEBLOND Alain, PAROLIN Vanessa, DE PUYMAURIN Thierry, BIZET Cécile, LAMANDE Laurent

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance

La commune a sollicité les services de la préfecture pour l'installation dans notre commune d'un dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports. Il convient de s'inscrire dans la volonté d'amélioration des délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité pour les habitants de nos territoires ruraux.

La mise en place du dispositif de recueil permettra notamment aux habitants de notre commune et des environs de bénéficier d'un service de proximité et d'un meilleur maillage du territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la préfecture relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « tires électroniques sécurisés ». Cette convention conclue pour un an et renouvelable par tacite reconduction, détermine les obligations de chacun (ANTS, préfet et mairie).

> A la majorité des membres présents et représentés POUR: 17 - CONTRE: 0 - ABSTENTIONS: 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A LAVERNOSE LACASSE LE 11/12/2023 Le Maire A.DELSOL

Le secrétaire de séance

RECU EN PREFECTURE le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.co

DE-031-213102874-20231211-VII_2023_